

Dans ce numéro

Edito

Bilan d'activité triennal

Disparition d'*Ophraella communa* en Italie

Proposition de loi Amiel sur la sécurité sanitaire : future amélioration du dispositif de lutte contre les ambroisies ?

BILAN D'ACTIVITE TRIENNAL

Les missions de l'Observatoire des ambroisies sont assurées par FREDON France dans le cadre d'une convention triennale signée en juin 2017 avec la Direction générale de la santé (DGS). 2020 marque donc le début d'un nouveau cycle.

Quelles sont les grandes actions des trois dernières années ?

En 2017 sont parus l'arrêté et le décret d'application relatifs à la lutte contre les espèces végétales nuisibles à la santé.

Un peu plus tard, un **réseau de coordinateurs** ambroisie s'est mis en place sur le territoire. Ils sont responsables de l'**animation de la lutte** sur leur territoire et pour certains, de l'animation d'un large **réseau de sentinelles ou de référents territoriaux ambroisie**.

Ces derniers bénéficient depuis 2018 de **formations ambroisies** dispensées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et depuis 2019, d'un lieu virtuel d'échanges sur les différentes expériences en lien avec leurs missions, le [Groupe d'échange Référents ambroisie France](#). La **Plateforme de signalement ambroisie**, outil indispensable de la lutte est améliorée d'année en année grâce aux retours des utilisateurs et aux réflexions du **comité technique de la plateforme animé par l'OA**. De nombreux nouveaux outils ont été créés et publiés en ligne sur la [page dédiée de ambroisie.info](#).

Retrouvez le [bilan d'activité triennal sur ce lien](#)



Edito

Curieuse entrée en matière cette année pour l'ouverture de la saison ambroisie : le Covid 19 accapare tous les esprits, et c'est pour la plupart depuis la fenêtre confinés chez nous que nous voyons arriver le printemps et ses premiers pollens.

Même en télétravail, nos actions continuent avec des grandes actions au programme de cette année :

- Organiser les 10 ans de l'OA pour 2021
- Améliorer l'information à destination des personnes allergiques au pollen d'ambroisie
- Améliorer le processus d'inscription des référents ambroisie
- Animer le groupe de travail sur la plateforme de signalement ambroisie dans une optique d'amélioration continue
- Suivre les travaux en vue de la vulgarisation des résultats de la saisine Anses concernant les coûts médicaux-économiques liés au pollen d'ambroisie
- Développer les connaissances sur différentes thématiques identifiées : graines oisellerie, ambroisie en vigne, protocole de transport et de destruction, contrôle des substances indésirables dans l'alimentation animale

Nous vous souhaitons à tous courage et motivation pour cette saison 2020 !

DISPARITION D'OPHRAELLA COMMUNA EN ITALIE

Nous savions que la chrysomèle arrivée accidentellement dans le nord de l'Italie depuis 2013 était responsable d'une mortalité élevée des ambrosies présentes dans cette région. Des études de surveillance du pollen dans la région de Milan avaient révélées que les **concentrations de pollen d'ambrosie dans l'air avaient chuté d'environ 80%** (Bonini et al. 2015, 2016)¹ depuis son arrivée, soutenant l'idée que cette diminution était liée à la présence d'un grand nombre d'*O. communa*.

Pourtant l'année dernière, **certains capteurs italiens ont enregistré une forte augmentation de pollen d'Ambrosia (grains de pollen/m³)** par rapport aux années précédentes (cf Fig1). Parallèlement à ce constat, des observations sur le terrain ont montré que la chrysomèle n'était pratiquement plus présente.

L'hypothèse avancée et non encore validée scientifiquement est qu'après avoir consommé la majorité des populations d'Ambrosies à feuilles d'armoise présentes dans la zone, la chrysomèle n'ait plus trouvé d'habitat convenable pour se reproduire et qu'elle ait disparu !

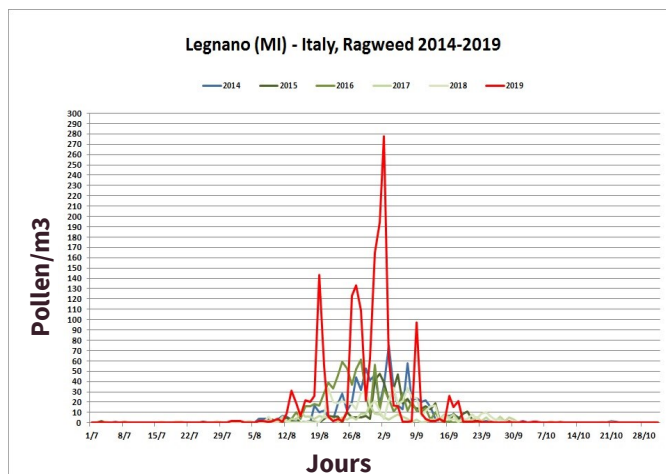


Figure 1 - Evolution du nombre de grains de pollen/m² d'air dans la région de Legnano (Italy) entre 2014 et 2019 - source : Regione Lombardia.

La courbe rouge montre une augmentation spectaculaire pour l'année 2019 par rapport aux années précédentes.

PROPOSITION DE LOI AMIEL SUR LA SECURITE SANITAIRE : FUTURE AMELIORATION DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES AMBROISIES ?

Le sénateur Michel AMIEL (La République En Marche) a présenté au Sénat une proposition de loi relative notamment à la lutte anti vectorielle, la distribution de pastilles d'iode, la mise en quarantaine pour les personnes en contact avec certains malades, et les espèces nuisibles à la santé.



Son article 4 est un dispositif qui **vient compléter ce qui existe déjà en matière de lutte contre les ambrosies**. Il prévoit notamment :

- la possibilité de déléguer le constat de la présence d'ambrosies à des organismes à vocation sanitaire (OVS)
- l'envoi de ce constat au maire, au Directeur Général de l'ARS et au préfet
- la possibilité pour les OVS d'entrer sur une propriété privée après avoir prévenu pour dresser le constat
- une obligation sur la base du constat de lutter contre ces espèces (obligation de moyen) dans un délai fixé
- suite à ce délai : mise en demeure du propriétaire puis travaux d'office aux frais du propriétaire

La Direction Générale de la Santé réfléchit à amender le texte en **autorisant l'ensemble des agents listés à l'article L 1338-4 à entrer sur la propriété privée**. En parallèle, via un décret, la DGS envisage de créer **une sanction financière** (amende de 4^{ème} classe) : les travaux sont en cours avec le ministère de la justice. La date de l'examen du texte en première lecture à l'Assemblée nationale suite à son adoption au Sénat n'est pas encore connue.

La proposition de loi peut-être retrouvée ici : <http://www.senat.fr/leg/pp19-180.html>

Sources d'information

(1) **Bonini, M. et al. (2015)**. Is the recent decrease in airborne Ambrosia pollen in the Milan area due to the accidental introduction of the ragweed leaf beetle *Ophraella communa*? *Aerobiologia*, 31, 499–513.

Bonini, M. et al. (2016). A follow-up study examining airborne *Ambrosia* pollen in the Milan area in 2014 in relation to the accidental introduction of the ragweed leaf beetle *Ophraella communa*. *Aerobiologia*, 32, 371–374.

Rédaction :

Marilou MOTTET



Contact :

observatoire.ambrosie@fredon-france.org

Tél : +33 (0)1 53 83 71 75

Retrouvez l'actualité liée à l'ambrosie sur [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Twitter](#)



Tous les numéros de la lettre de l'Observatoire sont consultables [ici](#)

Actualités

- ◆ **Offre d'emploi** : Nous cherchons un.e chargé.e de mission pour notre activité santé-environnement : [voir l'offre](#). Candidature à envoyer avant le 10 avril.
- ◆ [L'arrêté préfectoral de Haute-Loire](#) et son [plan de lutte associé](#) viennent de paraître. La France métropolitaine compte donc désormais 44 arrêtés préfectoraux relatifs à la lutte contre les ambrosies à retrouver sur [la page dédiée sur ambrosie.info](#) .